



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5829^e séance

Mercredi 30 janvier 2008, à 18 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ettalhi	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Qwabe
	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Li Junhua
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Muharemi
	États-Unis d'Amérique	M. McBride
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. McKenzie Smith
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2008/40)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 18 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2008/40)

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/49, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Belgique.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2008/40, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2008/54, qui contient une lettre datée du 29 janvier 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1798 (2008).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 5.